



fédération des associations
d'étudiant-e-s de l'Université
de Lausanne

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DES DELEGUÉ-E-S DE LA FAE du 28 avril 2015, 17h30, Anthropole, salle 2064

1. Formalités

- 1.1 Élection des scrutatrices et scrutateurs
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du PV de l'AD du 24 mars 2015

2. Communications

- 2.1 Communications du Bureau
- 2.2 Communications des associations membres, des commissions et autres groupes

3. Elections

- 3.1 Co-présidence
- 3.2 Bureau

4. Augmentation des tarifs des parkings de l'UNIL

5. Etudiant-e-s détenteurs/trices d'un bac français

6. Affichage

7. Initiative sur les bourses d'études

8. Divers

FTSR	Bureau
AESR	1. Flora Garcin (co-présidente)
1. Eric Girodet	2. Marc Wuarin (co-président)
	3. Margherita Piacentini
AETH	4. Laia Soler
1. Hélène Grosjean	5. Aurélie Potocki
	6. Loïc Pillard
SSP	7. Francisco Da Cruz Sousa Martins
AESSP	8. Joachim Léger
1. Pablo Demierre	
2. Pierre Patelli	Secrétariat
3.	1. Olia Marincek (SG)
4.	2.
Droit	Excusé-e-s
AEDL	Matteo Gorgoni
1. Arnaud Blanchard	Yves Di Cristino
2. Benjamin Moret	Godefroy Du Marais
AESC	Maxime Terrier
1. Timothy Bollé	Gregory Pepper
	Guillaume Di Federico
HEC	Isabelle Vincent
CHEC	
1.	Absent-e-s :
2.	Héloïse Lorrain
3.	Alessia Mercado
4.	David Comte
	Edouard Alvard
Lettres	Eva Piccand
AEL	Saif Eddine Amaid
1. Frédéric Guignard	Sophie Hess
2. Yannick Bénisty	Mirela Oana
3.	Thibault Hugentobler
4.	Grégoire Urvoy
	Oumaïma Al-Tayyari
GSE	Nicolas Guimond
AEGE	Samia Dabboubi
1.	Adrian Timofte
2.	Laura Focker
	Coralie Muschietti
FBM	Sanae Serghini Anbari
AEML	Aude Weber
1.	Fabien Schaller
2.	Alexandre Azan-Soulié
LAB	Invités :
1.	Paulo Silva Gomes
2.	Jean Gafan
Tirage au sort	
1. Quentin Eiselé	
2. Cédric Bodoira	
3. Elias Jordan	
4. Gisela Neta	
5. Thomas Mercier	
6. Benjamin Deffaugt	

Les membres du Bureau (exécutif) de la FAE sont : Flora Garcin (co-présidente), Marc Wuarin (co-président), Margherita Piacentini, Laia Soler, Aurélie Potocki, Loïc Pillard, Francisco Da Cruz Sousa Martins et Joachim Léger.

Secrétaire générale : Olia Marincek (procès-verbal sauf indication et textes entre guillemets). Secrétaire administratif et comptable : Matteo Knobel.

La séance est ouverte à 17h37.

1. Formalités

1.1 Élection des scrutateurs et scrutatrices

Thomas et Timothy sont élus scrutateurs.

14 délégué-e-s sont présent-e-s.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, à 14 voix.

1.3 Adoption du PV de l'AD du 16 décembre 2014

PV du 24 mars adopté à l'unanimité, à 14 voix.

2. Communications

2.1 Bureau

Flora :

Unilive : le festival a lieu le 30 avril, donc dans 2 jours. Vous êtes tou-te-s les bienvenu-e-s.

Le GT de réflexion sur l'UNES s'est réuni 2 fois, et plusieurs séances supplémentaires seront nécessaires.

Une convention sur les micro-ondes est en cours d'élaboration avec la Direction de l'UNIL.

Aurélie :

Global Village: La FAE sera présente de part un stand à l'événement Global Village. On distribuera des bonbons, des crêpes à la fraise (si tout se passe comme prévu), des flyers de la FAE et des flyers sur l'initiative des bourses.

Agenda: c'est en cours.

Point virgule: Nous sommes en contact avec les organisateurs du Festival Point Virgule pour discuter sur une éventuelle fusion du festival avec l'apéro des associations représentatives et non représentatives.

Étant donné que le festival a lieu sur trois jours, le premier jour sera probablement réservé aux associations représentatives et le deuxième jour aux associations non représentatives. L'idée est de créer un lieu de rencontre pour les associations et encourager la communication entre elles. Les associations seront contactées avant les vacances d'été pour savoir ce qu'elles en pensent et si elles veulent participer à l'événement. Celui-ci aura lieu en octobre, donc les détails seront présentés au début du semestre prochain.

Loïc (absent) :

Participe au Qualitätssicherung-Plausch (« Bavardage Assurance Qualité ») organisé par l'UNES le mercredi 13 mai à Lausanne. Les responsables de l'assurance-qualité à l'UNIL (Véronique Kobel et Sophie Fuhrmann), ainsi que le vice-recteur en charge de la qualité et des ressources humaines Jacques Lanarès, seront présents pour expliquer le système d'assurance qualité à l'UNIL. Le but est d'organiser une soirée de discussion et de dialogue au sujet de l'assurance qualité, notamment pour favoriser la participation estudiantine et rendre cette thématique plus populaire.

Joachim :

La journée de l'Égalité des étudiant-e-s aura lieu le 13 mai prochain, sur la thématique du harcèlement de rue. Il y aura des animations et une conférence, donc venez nombreux !

Sinon, le marché va très bien.

Margherita (absente) :

Modérations des mails :

En vue de la séance du Conseil de l'Université du 5 mars dernier, ACIDUL avait sollicité une collaboration avec la FAE afin de régler le problème lié à la modération des mails à laquelle les faitières sont soumises dans la communication avec les corps qu'elles représentent. Le but était de rédiger une motion à présenter au Conseil de l'Université. Pour des raisons liées au timing, la motion en question n'a pas pu être entièrement rédigée. De plus, une collaboration avec les représentant-e-s des étudiant-e-s du Conseil semblait nécessaire.

La prochaine séance du Conseil de l'Université aura lieu le 21 mai prochain. Une rencontre FAE-ACIDUL-représentant-e-s au CU a eu lieu le 30 mars dernier. Il a été convenu que la FAE et ACIDUL rédigeraient la motion avant de la transmettre aux représentant-e-s chargé-e-s de la présenter. La FAE a terminé de rédiger la partie qui la concerne et le texte est actuellement chez ACIDUL.

Francisco :

Le Don du Sang a eu lieu aujourd'hui à l'Anthropole et continue demain à l'Amphimax.

L'apéro des associations représentatives a eu lieu le jeudi 16 avril. Malgré la faible fréquentation, nous avons passé un moment agréable.

Nous avons également pu traiter deux demandes de subventions. Les préavis du Bureau sont les suivants : pour le film documentaire *Jürg*, le bureau a adopté un préavis de CHF 1'000.-. Pour The Sweet Sorrow Theater Group et leur pièce *The Tragedy of Macbeth*, c'est un préavis de CHF 700.- qui a été adopté.

Comme nous n'avons reçu aucune opposition, ni des délégué-e-s, ni des associations demanderesses, ces montants sont considérés comme acceptés.

Eric :

Concernant les subventions, serait-il possible, à l'avenir, de nous mettre également le montant demandé par l'association sur le document envoyé avec les préavis du bureau ?

SG :

Sans problème.

2.2 Communications des associations membres, des commissions et autres groupes

Margherita (absente):

Commission de l'enseignement :

La Commission de l'enseignement a reporté sa séance d'avril au mois de juin. Actuellement, un GT important est en cours et il porte sur l'évaluation des cursus. Pour l'instant, il s'agit de passer en revue les questions à intégrer au questionnaire.

Timothy :

Il y a eu un changement de direction à l'Ecole des sciences criminelles, le Directeur a souhaité rencontrer l'AESC et nous a demandé de relayer un certain nombre de questions auprès des étudiant-e-s. Il voulait notamment savoir comment cela se passait dans d'autres facultés pour les cérémonies de remise des diplômes, s'ils avaient recours au traiteur de l'UNIL, etc.

Marc :

Ce sont les facultés qui organisent cela, c'est donc à elles qu'il faut s'adresser.

Timothy :

Ils se demandaient comment les associations organisaient les apéros en marge de ces remises de diplômes.

Francisco :

Cela dépend de la faculté. Souvent, c'est l'administration de la faculté qui organise quelque chose d'officiel et l'association fait quelque chose de moins officiel, comme une soirée.

3. Elections

3.1. Co-présidence

Flora présente sa démission au poste de co-présidente, et annonce qu'elle quitte la FAE.

Francisco se porte candidat pour le poste de co-président.

Le candidat se présente

Vote :

Election de Francisco à la co-présidence de la FAE

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 1

Francisco est élu co-président de la FAE.

3.2 Bureau

Marc:

Avec le départ de Flora, il y a une place vacante et deux candidats. Les candidats au Bureau, dont l'AD a reçu les dossiers, se présentent.

Il y a 2 candidats :

Jean Gafan

Paulo Silva Gomes

La suite des discussions se font à huis clos.

Chaque délégué-e est ensuite appelé-e à voter pour le candidat qu'il/elle souhaite voir élu au bureau.

Le candidat ayant reçu le plus grand nombre de voix est élu au bureau.

Vote :

Est élu

Jean Gafan : 7 voix

N'est pas élu:

Paulo Silva Gomes : 6 voix

4. Augmentation des tarifs des parkings de l'UNIL

Marc :

La Direction de l'UNIL souhaite installer des barrières aux entrées des parkings. Pour financer cela, il s'agira de doubler le tarif du macaron de parking à CHF 320.- par semestre. Le prix des autorisations est actuellement de CHF 160.- par semestre, ce qui représente déjà un doublement du prix par rapport à l'année

précédente, où le macaron semestriel ne coûtait que 80.-. La Direction souhaite également introduire un macaron à « temps partiel », qui permettrait d'utiliser les parkings durant une période limitée chaque jour entre 8h et 18h, cette dernière période représentant un 100%. Cela devrait permettre d'augmenter le nombre d'étudiant-e-s ayant une autorisation. En dehors de ces heures, tout macaron pourra être utilisé pour des périodes illimitées.

Le macaron à temps partiel nous semble poser problème, en raison de la variabilité des horaires des étudiant-e-s. Si toutes les personnes disposant d'une autorisation à temps partiel se rendent à l'Université à des moments similaires, ce qui ne semble pas improbable vu les horaires de cours souvent similaires d'un cursus à l'autre, cela ne nous semble pas régler le problème.

De plus, le prix de CHF 320.- par semestre nous semble complètement injustifié. Les étudiant-e-s se rendant à l'Université en voiture le font souvent depuis des destinations où l'utilisation d'un autre moyen de transport péjorerait considérablement leur situation d'études. Cela signifie que la majorité des étudiant-e-s se rendant à l'Université en voiture se verraient soit obligés de longuement prolonger leur trajet, soit obligés de déboursier 640.- par année pour le macaron de parking.

Finalement, la solution des barrières de sécurité ne nous semble pas optimale d'un point de vue logistique. En effet, les étudiant-e-s arrivant souvent par vagues avant les périodes de cours, l'installation de barrières de sécurité mènerait inévitablement à des files d'attente à l'entrée des parkings.

Ces mesures ne nous semblent absolument pas optimales pour le bien-être des étudiant-e-s. Le Bureau souhaiterait dès lors connaître l'avis des délégué-e-s sur la question, afin d'aborder le sujet lors de sa prochaine rencontre avec la Direction.

Eric :

Ne comprend pas l'idée du macaron à temps partiel.

Marc :

C'est encore un projet. Une personne avec un macaron à 50% pourrait par exemple accéder aux parkings tous les jours de 8h à 12h (ou durant une autre tranche horaire comprise entre 8h et 18h), ainsi qu'avant 8h et après 18h. On n'a pas encore d'échelle de prix, ni davantage d'informations. On imagine que le tarif sera basé sur le nombre d'heures.

Gisela :

A quoi va servir la barrière ?

Marc :

L'argument qu'ils invoquent est que certain-e-s étudiant-e-s ne respectent pas les limitations et viennent se parquer de manière anarchique.

Il faut savoir qu'il y a parfois des flux d'arrivée de véhicules. Si 10 voitures doivent s'arrêter aux barrières, cela ralentira passablement la circulation, qui n'est déjà pas très fluide aux heures de pointe.

Gisela :

Les étudiant-e-s qui paient le parking à l'heure le font de 8h à 16h (le parcage est gratuit dès 16h), donc ceux qui paient un macaron sont déjà victimes d'une arnaque.

Eric :

Trouve cela scandaleux, car cela favorisera celles et ceux qui ont davantage de

moyens financiers.

Les membres de la Direction n'ont qu'à trouver d'autres moyens, comme construire d'autres parkings.

Marc :

Ils veulent favoriser la mobilité douce, ce qui est une bonne chose en soi. Mais ce n'est pas toujours possible, notamment pour ceux qui viennent du Valais par exemple. Le fait d'utiliser les transports en commun rallongerait passablement la durée du trajet.

Elias :

Les macarons à temps partiel n'existeraient que par jour ou plutôt par heure ?

Marc :

Nous n'avons pas plus d'informations à l'heure actuelle.

Quentin :

C'est une augmentation qui est franchement excessive. S'ils veulent augmenter les prix, qu'ils le fassent mais dans une proportion plus raisonnable. Ou alors, ils pourraient tabler sur une augmentation progressive sur la durée.

Cédric :

C'est bien qu'ils soient pour la mobilité douce, mais que proposent-ils comme alternative ?

Il y aurait par exemple les parking-relais, ou alors d'entamer des discussions avec les TL pour des tarifs plus attractifs pour les étudiant-e-s.

Marc :

La FAE avait essayé d'entamer une discussion avec les TL, mais cela ne s'était pas tout à fait passé comme nous l'aurions souhaité. Ils avaient rejeté nos propositions en bloc.

Cédric :

Si c'est la Direction qui essaie, ce sera peut-être efficace.

Timothy :

Par rapport au contrôle pour les horaires, comment cela se ferait-il ?

Faudrait-il des puces ?

Marc :

Oui, il semblerait qu'ils prévoient d'utiliser des puces. Il y a 2 ans, ils avaient déjà fait usage de puces RFID pour déterminer qui restait combien de temps. Cela avait fait débat, notamment vis-à-vis des questions de protection des données, mais ces puces ne donnaient que des informations sur les heures d'arrivées et de départ. Une justification donnée par la Direction à l'époque était que cela permettait aux usagers d'avoir accès aux informations concernant leur utilisation des parkings, afin de les faire réfléchir à leur comportement.

Joachim :

Il y a aussi la question des délais de conservation des données.

Eric :

L'installation de ces barrières risque de diminuer le nombre de postes de Securitas, et il faut savoir qu'ils engagent également des étudiant-e-s. De plus,

cette mesure risque d'augmenter la présence des agents de sécurité dans les bâtiments s'ils n'ont plus à surveiller les parkings.
Est favorable à une augmentation progressive, par ex. sur 3 ans.
Que préconise le Bureau ? Doit-on faire une prise de position ?

Marc :

Nous allons d'abord en parler à la Direction, et verrons suivant leurs réponses ce que nous ferons par la suite.

Frédéric :

L'argument de la valorisation de la mobilité douce est valable. Si on l'aborde sous cet angle, le tarif des macarons peut être dissuasif, et encourager les gens à utiliser les transports en commun. Il y a eu un investissement important récemment dans ce sens des pouvoirs publics. Il n'y a aucun lieu dans le canton de Vaud qui n'est pas accessible par les transports publics. L'argument écologique est donc valable.

Marc :

Il faut savoir que les gens reçoivent leur macaron sur la base de critères spécifiques, par ex. le temps de trajet doit excéder les 30 min et il doit y avoir une différence importante entre le temps avec les transports en commun et la voiture.

Francisco :

L'argument de fond de la mobilité douce est important, mais il faut le distinguer du fait que produire cette augmentation est une mesure assez violente. Ce qu'il faut se demander, c'est est-ce que ces moyens sont adaptés ?

Marc :

Nous pouvons passer au vote, puisqu'il n'y a plus de questions. Qui est pour que le bureau conteste cette mesure devant la Direction :

Vote :

Pour une contestation de l'augmentation des tarifs des parkings auprès de la Direction :

Pour : 12

Contre : 2

Abstention : 1

La FAE contestera cette mesure lors de sa prochaine rencontre avec la Direction.

Pause de 18h46 à 19h03.

La séance reprend à 19h03.

Recomptage des scrutateurs et scrutatrices :
13 personnes sont présentes.

Marc :

Propose de repousser le point 5. Etudiant-e-s détenteurs/trices d'un bac français en fin de séance, dans la mesure où les membres du Comité HEC, qui étaient particulièrement concernés par ce point, ne sont pas encore arrivés. Ils devraient toutefois nous rejoindre bientôt.

5. Affichage

Marc :

Il y a une année, un projet de charte d'affichage avait été proposé à la Direction, qu'elle avait refusée. Après les événements du semestre dernier et le retrait de la directive 5.4, la FAE avait été mandatée pour proposer un nouveau projet concernant l'affichage.

Explication de la démarche :

Nous avons repris la charte de 1996, qui est également en vigueur et que les membres du comité unitaire formé à l'occasion des événements du semestre dernier souhaitaient conserver. Nous avons repris également quelques éléments de notre propre projet de charte, qui avait été avalisé par l'AD. Enfin, nous nous sommes également un peu inspiré-e-s de ce qui se fait dans d'autres universités en Suisse.

Propose de prendre 5 minutes pour que chacun-e prenne connaissance du document (qui avait été envoyé dans le all-in).

Benjamin Moret :

Concernant les flyers dans les auditorios, comptez-vous introduire quelque chose les concernant dans la charte ?

Marc :

Non, notre charte se focalise uniquement sur les questions d'affichage.

Benjamin Moret:

Il faudrait les interdire dans les auditorios, ainsi que les bibliothèques.

Pierre :

Propose d'examiner la charte proposée par le bureau article par article, afin de gagner du temps.

Eric :

Propose d'aller plus loin dans l'article 2. Il serait bien de mettre plus de qualificatifs. Par exemple le terme « sexiste ».

Flora :

C'est cela qui posait problème dans la charte précédente. Cela a été jugé trop difficile à appliquer par la Direction puisqu'ils jugeaient ce terme trop sujet à interprétation. Par rapport à la question du sexisme, nous en avons toutefois parlé avec la Vice-Rectrice Franciska Krings, afin d'éventuellement organiser des actions de sensibilisation. Cela pourrait avoir davantage de chances de faire changer les mentalités que de partir sur une interdiction.

Eric :

Quantifier le nombre d'affiches, c'est bien. Pour les affiches extérieures, ce n'est pas interdit mais limité. Qui s'occupe de cela ?

Marc :

La FAE engage un-e désafficheur/euse, qui se charge de cela.

Thomas :

C'est la référence à la charte de l'égalité qui posait problème ?

Flora :

Non.

Thomas :

Aimerait ajouter « apolitique et areligieux ».

Flora :

Pour l'aspect politique, cela peut poser problème. Si on prend l'exemple de l'initiative, cela pourrait bloquer certaines actions.

Marc :

De plus, cela bloque tout débat, alors même que l'université se doit d'être un lieu propice à la remise en question.

C'est pour cela que nous l'avons mis dans les affiches externes.

Pablo :

Qu'en est-il des soirées sponsorisées par des partenaires externes ?

Marc :

Dans la mesure où l'événement reste organisé par une association et que celle-ci appose son logo sur les affiches, cela reste leur choix et ne pose pas problème.

Flora :

C'est de la responsabilité de l'association de choisir ses partenaires.

Eric :

Nous avons été confrontés à un cas problématique, un entreprise externe qui avait utilisé le qualificatif « soirée étudiant » pour afficher à l'UNIL. Dans quelle catégorie cela rentrerait-il ?

Marc :

Dans la catégorie afficheurs externes. Notez que les affiches pour cette catégorie sont limitées à 5 par bâtiment et format A3 maximum.

Flora :

Propose de passer au vote.

Benjamin :

Il faut harmoniser la terminologie utilisée:

A l'art. 1, on parle d' « autoriser », à l'article 3 de « tolérer ».

Pierre :

Peut-être que les délégué-e-s souhaiteraient ajouter quelque chose par rapport aux flyers ?

Flora :

On peut en discuter avec la Direction. N'oubliez pas, ce n'est pas parce qu'on propose quelque chose que ce sera accepté.

Eric :

Il est important qu'ils nous disent ce qu'il faut changer.

Vote :

Qui souhaite inclure la question des flyers dans la charte :

Pour : 4

Contre : 0

Abstentions : 9

Qui est pour que le bureau présente la charte telle quelle (avec l'harmonisation de la terminologie) à la Direction :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Le bureau présentera la charte sous sa forme actuelle (avec une harmonisation préalable de la terminologie) à la Direction. La question des flyers ne sera toutefois pas réglée dans la charte.

Flora :

Comme Marc l'a mentionné, il y a un-e désafficheur/euse, qui doit faire le tour des bâtiments, et contrôler que tout soit en ordre.

Est-ce que quelqu'un serait intéressé-e par ce poste ?

Il s'agit d'un mandat rémunéré.

Pierre :

Est intéressé.

Francisco :

C'est un excellent moyen de se rendre compte de la réalité du terrain.

Pierre :

A toujours voulu jouer à la police politique.

6. Initiative sur les bourses d'études

Laia :

Margherita n'est pas là.

Durant le dernier mois nous avons eu plusieurs rencontres avec certains des partenaires, ainsi qu'avec les autres sections romandes de l'UNES.

L'idée à présent est d'élaborer un flyer unitaire avec les partenaires politiques et syndicaux, afin d'être en mesure de leur proposer quelque chose en retour de leur soutien financier et militant.

Notez également que le GT courrier des lecteurs n'a pas pu se réunir faute de participant-e-s.

Il y a un débat qui est en cours d'organisation par les associations estudiantines. Il s'agit par définition d'une action neutre, l'UNES n'y participe pas. Le but est que les étudiant-e-s puissent voter en pleine conscience.

Cela aura lieu le 11 mai. Il y aura également une vidéo promotionnelle que nous aimerions faire circuler dans les auditoriums.

Notre objectif est d'avoir toutes les associations impliquées, qui s'occupent de promouvoir et soutenir l'événement. L'idée est que cela montre que tous les étudiant-e-s sont touché-e-s par cet objet de vote, que cela les concerne particulièrement.

Comme vous le savez, la FAE avait versé une somme conséquente à l'UNES pour la campagne pour l'initiative. Nous étions censés toucher une partie de cette somme en retour pour le financement d'actions. Ce sera finalement le cas pour des annonces dans la presse locale, que l'UNES a accepté de financer.

La FAE n'avait par conséquent pas prévu de budget supplémentaire pour l'initiative.

Cependant, en raison de l'implication de quasiment toutes les associations représentatives, nous souhaiterions demander à l'AD de voter un montant

exceptionnel de CHF 1'500.-, qui irait dans le poste « actions spéciales » de notre budget.

Sur cette somme, environ 740.- iront pour l'impression d'affiches, 240.- pour un technicien chargé de s'assurer du suivi de l'événement, ainsi que 300.- pour le mandat de montage de la vidéo, et enfin 200.- pour l'apéritif qui suivra le débat, ce qui nous laisse une toute petite marge de 20.- pour les éventuels imprévus.

Eric :

La vidéo servira uniquement à promouvoir l'événement ?

SG :

Il faut savoir qu'il y a peut-être une possibilité de conclure un partenariat média avec La Télé, étant donné que le modérateur est le rédacteur en chef de la chaîne. Le responsable conférences du Comité HEC est en contact avec lui afin de discuter cela.

Thomas :

Le prix des affiches semble énorme.

Laia :

A le détail des tarifs si Thomas est intéressé, mais il faut savoir que les affiches grand format (A0) sont assez chères. D'un autre côté, cela vaut la peine d'investir pour un événement de ce type.

Marc :

Il n'y a aucune autre question, nous pouvons passer au vote.

Vote :

Qui est pour octroyer un budget de CHF 1'500.- pour ce débat :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Le budget est accordé.

7. Contrat restaurateurs

Marc :

Passes la parole à Timothy de l'AESC pour ce point.

Timothy :

Nous avons eu des discussions avec la Direction de notre faculté. Ils nous ont fait remarquer que les contrats des restaurateurs arrivaient bientôt à expiration.

Ils nous ont suggéré de passer par les étudiant-e-s pour tenter de peut-être renégocier certains aspects de ces contrats.

Notre association est assez d'accord, car il y a plein d'inconvénients.

Les prix vont augmenter, nous l'avons vu. De plus, nous ne pouvons rien faire dans les espaces des cafétérias sans passer par les traiteurs.

Notre association est touchée, l'AESC aimerait donc savoir s'il y a moyen de faire pression au moment du renouvellement.

Marc :

Aimerait répondre à certains points.

En ce qui concerne l'utilisation des cafétérias avec d'autres traiteurs, nous en avons parlé avec la CRUNIL. Le souci est que les restaurateurs paient un loyer.

Donc à moins de demander des frais de location aux associations, ne voit pas comment cela serait possible.

Concernant les tarifs, cela n'a rien à voir avec le contrat d'exclusivité. L'augmentation est le fruit d'une demande de SV Group et non de Nino.

Aurélie :

Il faut savoir que tant que vous ne vendez rien, cela ne pose pas problème d'organiser des apéros dans les bâtiments de l'UNIL.

Marc :

A l'exception des cafétérias : les restaurateurs paient le loyer, donc cela pose problème dans la mesure où ils doivent veiller à ce que l'espace qu'ils louent reste en bon état.

Timothy :

Même uniquement pour l'utilisation des tables ?

Flora :

Oui, car le mobilier est un investissement de leur part.

Gisela :

Ayant travaillé pour Nino, ils paient un loyer, certes, ils ne paient pas suffisamment leurs employé-e-s. Il faut savoir que les patrons sont pleins de fric. En ce qui concerne les espaces des cafétérias, à la Banane, certaines tables ne sont plus accessibles à certaines heures pour celles et ceux qui veulent juste étudier et non consommer.

Enfin, pour les services traiteurs, les restaurateurs font appel à des gens externes et surfacturent cela aux usagers.

Marc :

La Direction nous a clairement fait comprendre que ces restrictions étaient dues à un manque de respect de la part des étudiant-e-s.

Gisela :

L'ambiance de travail avec Nino est assez exécrable, on s'en rend compte lorsqu'on est étudiant-e.

Flora :

Encore une fois, il n'y a pas que Nino, il y a aussi SV group. Lors d'une rencontre, ils nous ont d'ailleurs fait part de leur agacement à voir des étudiant-e-s travailler sur leurs tables. J'ai essayé de lui faire comprendre qu'on était dans une université. On a l'impression qu'ils considèrent la surface qu'ils louent comme n'importe quelle cafétéria d'entreprise, sans prendre en considération la spécificité d'un lieu comme l'UNIL.

Pierre :

Il faudrait mettre des conditions-cadre bénéfiques pour les usagers et l'usage des locaux, du traitement du personnel, des produits proposés et des prix. On devrait négocier avec eux.

Marc :

Il faut savoir qu'il y a eu une augmentation salariale, d'où l'augmentation des prix. Sachez aussi que le contrat est passé avec l'Etat de Vaud et non l'UNIL.

Pierre :

Et alors ? On peut modifier ces règles.

Flora :

Ne voit pas comment on peut influencer cela.

Pierre :

Ce n'est pas l'UNIL qui se charge de négocier ?

Flora :

C'est le canton de Vaud et non l'UNIL qui négocie avec les restaurateurs.

Marc :

Nous étions à la négociation pour les prix en tant que représentant-e-s des étudiant-e-s, et on nous a clairement fait comprendre que notre avis n'était que consultatif. Il faut savoir que les prix ne sont pas subventionnés mais conventionnés dans les cafétérias. Nous avons déjà réussi à faire considérablement baisser l'augmentation.

Eric :

Ce qu'il faut préciser, c'est que les employés nettoient le matériel, mais je pense que celui-ci appartient à l'UNIL.

Flora :

Non, selon les employés de Nino cela leur appartient.

Eric :

Qu'importe, cela leur coûte en termes de nettoyage. Ce qu'il faudrait obtenir, c'est l'utilisation d'autres espaces, qu'ils n'aient plus l'exclusivité pour toute la surface du bâtiment. Ce qui serait intéressant serait de préciser ce qu'on a le droit de faire ou non. Il n'est pas certain qu'on ait une influence sur la renégociation de ce contrat, car c'est le canton et non l'UNIL qui s'en charge. Après, si le Bureau arrive à pousser la Direction à insister pour réduire l'exclusivité dans le nouveau contrat, c'est bien. En ce qui concerne les apéros, dans la mesure où l'on rend l'endroit propre, ne voit pas où est le problème. Il faut se responsabiliser, et peut-être tenter de trouver une sorte de zone grise. Même si l'on n'est pas sûrs que les restaurateurs lâchent quoi que ce soit, ni le canton.

Francisco :

Les discussions sont pertinentes, est d'accord avec Eric sur la nécessité de trouver une zone grise.

Il faut distinguer 2 chevaux de bataille :

1. ménager des espaces pour les associations
2. réfléchir à la position des restaurateurs.

Se rappelle qu'un membre de la CRUNIL avait suggéré de lancer une initiative pour que les cafeterias soient subventionnées par l'UNIL, pour davantage de contrôle.

Timothy :

Il est important de mettre en avant le problème.

Il ne faut pas oublier que l'UNIL est grande. Les cafétérias sont l'espace idéal pour organiser des apéros. S'il faut se déplacer d'un bâtiment à l'autre à chaque fois, cela pose problème.

Les autres associations ont-elles le même souci ?

Aimerait préciser une chose par rapport à l'augmentation des prix : certain-e-s personnes avaient peur qu'il y ait une augmentation si les restaurateurs actuels n'avaient plus l'exclusivité.

Marc :

Non, ils sont conventionnés et il y a une grille d'augmentation imposée.

Thomas :

Serait-il possible, lors de la prochaine négociation, d'imposer que seules les cuisines soient louées aux restaurateurs, afin que les cafeterias restent la propriété de l'UNIL ?

Francisco :

D'un point de vue pratique cela serait compliqué, le personnel d'Unibat devrait nettoyer le matériel ailleurs en ne pouvant pas accéder aux cuisines.

Marc :

En plus, cela reviendrait à éliminer quelque chose qui rapporte de l'argent à l'UNIL. Donc en gros, l'UNIL perdrait de l'argent.

Timothy :

Qui s'occupe des nettoyages du sol ?

Flora :

A ma connaissance, les femmes de ménage de l'UNIL.

Timothy :

Donc il suffirait de déplacer les tables.

Francisco :

Déjà, nous n'avons pas le détail des contrats, il faudrait qu'on puisse les voir et trouver des failles. Et là, on pourrait éventuellement se positionner en adversaire du système actuel.

Ce que le bureau pourrait faire est tout d'abord d'éclaircir les choses avant d'envisager d'autres mesures.

Joachim :

S'exprime à titre personnel, et non au nom du bureau. Est extrêmement sensible à ce qui a été dit. Concernant le prix des menus et les loyers, cela est réglé par une CCT.

En revanche, nous n'avons pas le bon rapport de force avec les restaurateurs. Il faudrait que nous allions parler aux étudiant-e-s pour qu'ils boycottent les cafétérias.

SG :

Tu suggères de complètement boycotter les restaurateurs ? Tu penses vraiment que cela serait viable si les étudiant-e-s n'avaient que l'Epicentre comme solution pour acheter à manger sur toute l'UNIL ? Il faut être réaliste, c'est tout simplement impossible.

Eric :

Trouve le point de vue de Joachim excellent, car en même temps il a une forme de regard critique et ne fréquente plus leurs restaurants par choix. En théorie,

nous pourrions avoir un bon rapport de force, mais il ne faut pas oublier que les étudiant-e-s n'ont souvent que 45 minutes pour manger. De plus, même l'Epicentre a augmenté en prix.

L'idée de négocier l'utilisation de ces tables en dehors des heures par les étudiant-e-s serait intéressante, à discuter avec la CRUNIL. Il faudrait aussi que les délégué-e-s puissent savoir ce qui va se passer pour ce contrat à travers la FAE. Quand sera-t-il signé, par qui, à qui s'adresser au niveau du canton ? Peut-être qu'en sachant à qui il faut s'adresser, nous pourrions avoir plus d'influence.

Gisela :

Rejoint l'avis d'Olivia, par rapport au fait de ne plus manger chez Nino, c'est juste impossible vu le nombre d'étudiant-e-s.

Joachim :

S'est mal exprimé. C'est juste qu'il y a un mauvais rapport de force, et qu'il faudrait trouver un moyen de l'inverser. N'a pas la solution miracle, mais il faudrait tenter de s'introduire dans ces conventions.

Gisela :

L'UNIL avait fait une étude sur l'avis des étudiant-e-s par rapport aux cafétérias. Il y avait des résultats très négatifs, mais Nino n'en fait tout simplement rien à foutre.

Marc :

Cette étude n'était absolument pas impartiale. Il y avait une échelle de 1 à 10, sauf que le 5 était déjà considéré comme exprimant une satisfaction. Les résultats sont donc questionnables.

Gisela :

Il n'a pas changé sa façon de travailler pour autant.

Pablo :

Pour reprendre cette idée de reprendre le rapport de force, il faudrait que la FAE puisse parfois leur dire « attention, cela ne va pas ».

Joachim :

Ce rapport de force n'est pas bon pour nous, et en plus on est piégés.

Pablo :

La FAE est la faïtière, donc cela peut tout de même avoir un impact.

Joachim :

Oui, sauf que nous n'avons visiblement pas voix au chapitre.

Marc :

Nous allons rapporter tous ces éléments à la prochaine CRUNIL, et nous verrons ce que nous pourrions dégager dans les discussions.

Eric :

Ne pourrait-on pas faire une boîte mail pour les étudiant-e-s qui souhaitent écrire à la FAE pour leur parler de leur problème avec les cafétérias ?

Marc :

Il va d'abord falloir en parler à la CRUNIL.

Francisco :

Pour répondre à Eric vis-à-vis de sa proposition de mettre en place une adresse mail destinée à recueillir les plaintes des usagers, si on fait cela, on part du principe qu'il y a déjà un problème, et on entre dans une logique de confrontation.

Aurélie :

On pourrait partir sur une formulation du type « suggestions par rapport aux cafétérias », afin de ne pas rentrer dans cette logique.

Marc :

Oui, nous pouvons le faire.

Timothy :

Sait-on ce qu'en pense le corps enseignant ?

Marc :

Les avis négatifs proviennent surtout du fait qu'ils mangent là à l'année. Mais dans l'ensemble ils sont assez satisfaits.

Timothy :

Si personne n'est content, cela aura plus de poids.

Francisco :

Pense que les profs n'ont pas les mêmes préoccupations.

8. Etudiant-e-s détenteurs/trices d'un bac français

Marc :

Nous allons pouvoir passer au point qui avait été repoussé. Comme vous vous souvenez certainement, les conditions d'accès à l'UNIL ont changé pour les titulaires du bac français.

Nous avons eu une rencontre avec la Direction hier. Nous avons demandé d'où venait cette décision.

Ils nous ont expliqué que ce n'était pas une décision, qu'ils n'avaient fait que suivre les directives de swissuniversities (anc. CRUS), comme ils le font depuis 15 ans.

Les universités qui ne l'ont pas fait, comme celle de Genève, n'ont pas l'option du préalable comme l'UNIL. De plus, Genève est davantage concernée par la chose en raison de sa situation géographique.

En plus, ce n'est pas l'UNIL mais swissuniversities qui fait appel à un panel d'expert pour définir quels diplômes sont équivalents à la maturité suisse, et donc acceptés.

Ils nous ont aussi fait comprendre qu'il n'y aurait pas d'exceptions.

Il s'agit clairement d'un moyen pour la Direction de se dédouaner, mais c'est assez compréhensible, car ils gardent la même démarche que depuis 15 ans.

Vous avez peut-être aussi lu qu'il y avait des écoles privées qui avaient protesté contre cette mesure. Selon la Direction, ce n'est pas à l'UNIL de céder face à des écoles qui font payer très cher et qui prétendent permettre aux gens d'accéder plus facilement à l'UNIL.

Pablo :

Pourquoi l'UNIGE et l'UNINE n'ont-elles pas suivi ces recommandations ?

Marc :

C'est une situation particulière à Genève, comme mentionné précédemment. Quant à Neuchâtel, on ne sait pas.

Thomas :

Est-ce que le bureau pense à entreprendre quelque chose ?

Marc :

Nous en avons parlé à la Direction, et il est exclu qu'ils changent leur position. Ils ont eu recours à une anecdote afin de nous expliquer cela : apparemment, ils ont eu la visite de l'ambassadeur de France qui a exprimé son mécontentement vis-à-vis de ce changement de régime, et lui ont malgré tout tenu tête. Nous pensons donc réellement qu'il n'y a aucune chance qu'ils changent d'avis.

Thomas :

Dans le fond, ne voit vraiment pas pourquoi la Suisse, contrairement à d'autres pays, n'accepte pas certains types de bac français.

Marc :

C'est politique, ce n'est pas l'UNIL qui a décidé cela directement.

Thomas :

Si d'autres universités peuvent se montrer plus souples, pourquoi pas nous ?

Marc :

D'autres ? A notre connaissance, il y a juste Genève et Neuchâtel.

Thomas :

Bâle aussi d'après certaines rumeurs.

Est pour que l'UNIL accepte tous les bacs avec une moyenne de 10. Ne voit pas pourquoi cela pose problème, il n'y a jamais eu de souci les années précédentes.

Marc :

Des modifications du programme du bac ont été introduites dès l'année 2013. Certaines branches ont été supprimées dans certaines filières, ce qui fait que ces programmes ne correspondent plus aux exigences de la maturité suisse, qui est un diplôme généraliste.

Thomas :

Donc cette décision concernant les bacs ES se base uniquement sur le fait que les personnes qui suivent cette filière n'ont pas de cours de français ?

Marc :

Oui, mais c'est encore une fois les critères de swissuniversities, même si on ne sait pas trop d'où cela vient.

Quentin :

Quels sont nos moyens d'action ?

Marc :

On peut faire une prise de position, mais cela ne servira pas à grand-chose.

Joachim :

La seule possibilité sera, une fois que la CRUL aura publié ses résultats 2015, pour des personnes de faire recours à titre individuel.

Benjamin :

Il n'y a donc rien à faire.

Marc :

En effet, la Direction n'est pas du tout ouverte à ce sujet.

Timothy :

N'y a-t-il vraiment aucun moyen de changer cela ? Le vrai problème est qu'il y a des gens qui pensaient pouvoir entrer à l'UNIL et qui ne pourront finalement pas le faire, à leur grande surprise.

Marc :

La Direction a également rappelé que l'UNIL a d'autres moyens d'accès, comme les préalables. Ils estiment que ce n'est pas à eux de rattraper les conneries du gouvernement français.

Timothy :

Les examens préalables sont une bonne option, en effet.

Marc :

De plus, on peut se demander pourquoi envoyer les gens dans une école privée quand on peut les inscrire en prep.

Eric :

Trouve bizarre qu'il y ait une réduction de note.

Marc :

C'est parce qu'il y avait une anomalie dans les anciens critères, il n'y a pas d'exigence de note pour les autres diplômes. Cette anomalie était due à une volonté de tenter de compenser la perte de certaines branches par une moyenne plus élevée, mais était trop problématique vis-à-vis des autres diplômes. En soi, le fait de corriger cela est une bonne chose.

Eric :

Ok, nous n'avons donc pas de moyen d'action.

Pablo :

Notre seul moyen d'action est d'informer les gens qu'il y a ces nouvelles restrictions concernant le bac français.

Marc :

Il faut également se rappeler que les personnes qui ne peuvent pas s'inscrire à l'UNIL peuvent encore le faire à Neuchâtel et Genève, quitte à changer d'université par la suite et venir à Lausanne après.

9. Divers

Pierre :

Nous avons parlé précédemment des doctorats dans les HES. Est dans la commission de politique des HE (HoPoKo) à l'UNES, et a vu qu'il y a des informations qui circulent qui sont fausses, comme le fait que les HES sont

majoritaires à l'UNES. C'est faux.

Le papier qui sera présenté à la prochaine AD de l'UNES les 2 et 3 mai prochain précise qu'il faut renforcer les partenariats existants avec les HES, mais aussi le fait de former les enseignant-e-s. Ce papier pose qu'il faudra favoriser la collaboration avec les universités.

Marc :

Il faudra en parler avec les personnes qui viennent à l'AD de l'UNES.

La séance est levée à 19h30.